



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, Oleg V. Lascov, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 20 août 2024 à 19 h 30, lors d'une séance ordinaire, qui aura lieu au centre communautaire située au 299, chemin Saint-Édouard, une demande de dérogation mineure pour le lot 6 561 264 situé sur la rue Bonneville.

La demande présentée a pour but de rendre réputée conforme les éléments suivants sur le lot 6 561 264 :

- Permettre une marge avant de 5,72 mètres alors que la réglementation prescrit une marge avant minimale de 8,00 mètres, soit un empiètement de 2,28 mètres. (Règlement de zonage numéro 229-2011, chapitre 1, article 12, grille d'usages et normes de la zone H-020) ;
- Permettre un bâtiment principal ayant une hauteur de 5,68 mètres alors que la réglementation prescrit une hauteur minimale de 8,00 mètres, soit une différence de 2,32 mètres. (Règlement de zonage numéro 315-2024, chapitre 1, article 1.28, grille d'usages et normes de la zone R-26) ;

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Mathieu, ce 22 juillet 2024.

Oleg V. Lascov  
Directeur général et greffier-trésorier